



Plateforme
pour la Gestion
des Risques Agricoles



Sénégal



Gestion des risques agricoles pour une agriculture durable

Rapport Final

PARM Horizon 2
Juin 2023





PARM
PLATFORM FOR
AGRICULTURAL RISK
MANAGEMENT



**Plateforme
pour la Gestion
des Risques Agricoles**



Sénégal

Gestion des risques agricoles pour une agriculture durable **Rapport Final**

PARM Horizon 2
Juin 2023

Avant-propos

La Plateforme pour la gestion des risques agricoles (PARM), initiative du G20 hébergée par le Fonds International de Développement Agricole (FIDA), est un partenariat multi-bailleurs cofinancé par l'Union Européenne (UE), l'Agence Française de Développement (AFD), l'Agence Italienne de Coopération au Développement (AICS) et le FIDA lui-même, pour soutenir les gouvernements et les parties prenantes dans la gestion des risques agricoles (GRA). La Plateforme travaille en partenariat stratégique avec AUDA-NEPAD dans certains pays africains ayant comme but final l'intégration de la Gestion des Risques Agricoles (GRA) dans les politiques agricoles nationales et la conception des plans d'investissement (www.parm.org). L'objectif global de la PARM est de contribuer à une croissance agricole durable, de réduire l'insécurité alimentaire, d'améliorer les moyens de subsistance des ménages ruraux et agricoles dans les pays en développement.

La mise en œuvre des activités de la PARM se fait par phases, la première phase (PARM Horizon 1) s'étalant sur 2013-2019. L'objectif de cette phase était d'intégrer la GRA au niveau mondial et de permettre l'intégration d'une gestion holistique des risques agricoles dans la planification politique et les plans d'investissement dans 8 pays africains d'Afrique subsaharienne. Les résultats très positifs obtenus par la PARM lors de la première phase ont permis le développement de PARM Horizon 2 (2019-2025). Pendant cette période, la PARM continue à renforcer les capacités en matière de GRA aux niveaux mondial et national, mais en investissant davantage de ressources dans la conception de programmes/projets d'investissement en GRA, avec une implication plus structurée des partenariats public-privés et un soutien direct aux acteurs de niveau méso (services de vulgarisation, intermédiaires financiers, groupes de femmes et de jeunes, ONG, entreprises et organisations paysannes, etc.).

Le Gouvernement sénégalais, représenté par le Ministère de l'Agriculture, de l'Équipement Rural et de la Souveraineté Alimentaire (MAERSA), s'est activement engagé depuis avril 2015 dans le processus d'intégration de la gestion des risques agricoles dans son cadre politique et dans le développement de plans d'investissements pour impliquer les parties prenantes. Depuis sa phase 1 (horizon 1), la PARM accompagne le Gouvernement dans ce processus en proposant une nouvelle méthodologie en Gestion des Risques Agricoles (GRA) basée sur une approche holistique. Les résultats de ce partenariat ont permis de créer de nouvelles capacités en matière de gestion des risques et de développer des outils en GRA, via des études de faisabilité, visant à créer de nouvelles opportunités pour stimuler l'investissement dans l'agriculture sénégalaise et de formuler le Projet de Gestion des Risques Agricoles pour une Agriculture Durable (PGRAAD).

Ce rapport réunit les principaux résultats de chacune des étapes du processus PARM Horizon 2 au Sénégal à savoir l'élaboration d'études de faisabilité, la priorisation des risques, l'identification d'outils spécifiques d'investissement en GRA, le renforcement des capacités et le partage des connaissances en GRA. Le rapport contient également les détails sur les composantes et sous-composantes du Projet d'investissement PGRAAD.

La PARM tient à remercier le gouvernement sénégalais et, en particulier, le Ministère de l'Agriculture, de l'Équipement Rural et de la Souveraineté Alimentaire (MAERSA) pour son appropriation du processus et son leadership actif dans les activités menées depuis le début du processus PARM en 2015 dans la gestion des risques agricoles. Les remerciements s'adressent également aux nombreux partenaires du développement ainsi qu'aux institutions publiques et privées qui ont également participé aux différentes phases du processus et activement contribué dans l'élaboration des différentes études et le projet PGRAAD.

Contenu

Abréviations et Acronymes.....	4
Section 1 – Le processus PARM au Sénégal	5
1.1. Chronologie du processus PARM au Sénégal.....	5
1.2. Principaux résultats atteints au Sénégal	7
Section 2 – Projet de Gestion des Risques Agricoles pour une Agriculture Durable (PGRAAD)	10
2.1 Contexte.....	11
2.2 Approche.....	11
2.3 Objectif global.....	12
2.4 Objectifs spécifiques.....	12
2.5 Composantes et sous-composantes du Projet.....	12
Composante 1 – Accès à l'information sur la gestion des risques agricoles	12
Composante 2 – Utilisation des envois de fonds en tant qu'outil de GRA	12
Composante 3 – Développement des capacités en GRA	13
Composante 4 – Coordination et gestion des connaissances	14
2.6 Bénéfices attendus.....	15
2.7 Zones d'intervention.....	15
2.8 Bénéficiaires et groupes cibles.....	15
2.9 Budget et durée.....	15
2.10 Gestion du projet.....	16
Section 3 – Renforcement des capacités et partage des connaissances.....	17
3.1. Contexte.....	17
3.2. Activités de renforcement des capacités en GRA – PARM Horizon 2	18
3.3. Activités de partage des connaissances et d'apprentissage en GRA	19
Section 4 – Institutionnalisation du renforcement des capacités en GRA	21
4.1 Contexte.....	21
4.2 Processus d'institutionnalisation au Sénégal.....	21
Section 5 – Mobilisation des ressources et Partenariat.....	23
5.1 Contexte.....	23
5.2 Listes des partenaires approchés par la PARM et le MAERSA.....	23
Bibliothèque électronique : études, rapports et autres produits du savoir sur la GRA	24

Abréviations et Acronymes

ABC	Agri-Business Capital Fund
AFAO	Force Paysanne, Association des Femmes de l'Afrique de l'Ouest
AFD	Agence Française de Développement
AICS	Agence italienne pour la coopération et le développement
ANACIM	Agence Nationale de l'Aviation Civile et de la Météorologie
ANDE	Réseau Aspen d'entrepreneurs en développement – Aspen Network of Development Entrepreneurs
ANSD	Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie
BADEA	Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique
BCEAO	Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
BM	Banque Mondiale
CNAAS	Compagnie Nationale d'Assurance Agricole du Sénégal
CNCR	Conseil National de Concertation et de Coopération des Ruraux
CNDR	Convention Nationale pour le Développement Rural
CNFTEIA	Centre National de Formation des Techniciens de l'Élevage et des Industries Animales
CNPO	comité national de pilotage et d'orientation
EER	Etude d'Evaluation des Risques
EHCVM	Enquête Harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages
FAO	Food and Agriculture Organization
FAPA/LOUGA	Fédération des associations paysannes de la région de Louga
FdF	Formation de Formateurs
FFR	Mécanisme de financement pour l'envoi de fonds
FIDA	Fonds International pour le Développement Agricole
FMI	Fond Monétaire International
GRA	Gestion des Risques Agricoles
I&P	Investisseurs & Partenaires
ILRI – CGIAR	Institut International de Recherche sur l'Élevage
IMF	Fonds Vision
INST	Institutionnalisation
ISEP	Institut Supérieur d'Enseignement Professionnel
JICA	Agence japonaise de coopération internationale
KOICA	Agence coréenne de coopération internationale
LBA	La Banque Agricole
MAERSA	Ministère de l'Agriculture et de l'Équipement Rural Sénégal
MSD	Mouvement Sénégalais pour le Développement
NEPAD	The New Partnership for Africa's Development
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OP	Organisation Paysanne
Pamecas	Partenariat pour la Mobilisation de l'Épargne et le Crédit
PARM	Platform for Agricultural Risk Management
PAP 3	Plan d'Actions Prioritaires
PIB	Produit Intérieur Brut
PGRAAD	Projet de Gestion des Risques Agricoles pour une Agriculture Durable
PPA	Parité du Pouvoir d'Achat
PRES	Programme de résilience économique et sociale
PSF	Prestataires des Services Financiers
PTFs	Partenaires techniques et financiers
RC	Renforcement des Capacités
RESOPP	Réseau des Organisations Paysannes et Pastorales du Sénégal
RNB	Revenu National Brut
SFD	système financier décentralisé
SFI	Société Financière Internationale
SI-GRA	Système d'Information sur la Gestion des Risques Agricoles
TIC	Technologies de l'Information et de la Communication
UCP	Unité de coordination du projet

UE
UNPPP

Délégation de l'Union Européenne
Union Nationale des Paysans Pasteurs et Pêcheurs

Section 1

Le processus PARM au Sénégal

1.1 Chronologie du processus PARM au Sénégal

La PARM travaille avec le gouvernement du Sénégal à travers le Ministère de l'Agriculture, de l'Équipement Rural et de la Souveraineté Alimentaire (MAERSA) pour renforcer la capacité de résilience du pays à gérer les risques agricoles. En mars 2015 lors de son horizon 1, la PARM avait participé à l'atelier organisé par la Banque Mondiale sur l'évaluation des risques du secteur agricole au Sénégal, afin d'explorer les synergies dans les initiatives déjà existantes en matière de gestion des risques agricoles dans le pays.

Une mission conjointe PARM-NEPAD a été organisée le mois suivant afin de rencontrer le Secrétaire Général du Ministère de l'agriculture, qui avait exprimé l'intérêt du gouvernement à intégrer la GRA dans l'agenda national. Le MAERSA a exprimé son engagement à intégrer le processus à travers une lettre officielle adressée à PARM en avril 2015. Une feuille de route a été élaborée par la suite afin de définir les étapes clés à suivre tout au long du processus.

En 2016, la PARM a conduit deux études complémentaires à celle réalisée par la Banque Mondiale, qui se sont principalement focalisées sur la pêche et l'élevage. Les résultats préliminaires des études ont été présentés en juin 2016 à la suite d'un atelier national, réunissant des experts locaux dans le secteur agricole. L'objectif de l'atelier était de partager les risques priorités dans le secteur de la pêche et de l'élevage ainsi que de discuter des outils potentiels pour gérer ces risques.

Un séminaire de développement de capacités en GRA a également été organisé, en mars 2016, en partenariat avec le NEPAD et le MAERSA afin de présenter l'approche holistique de gestion des risques agricoles et d'avoir un aperçu de la hiérarchisation des risques au Sénégal. En partenariat avec le MAERSA et le Mécanisme de financement pour l'envoi de fonds (FFR), la PARM a mené deux études de faisabilité, à savoir sur l'accès à l'information et l'accès au service financier à travers les transferts d'argent comme outils de gestion des risques agricoles au Sénégal. Le troisième outil identifié étant le renforcement des capacités, l'objectif de cet outil est de fournir une formation avancée en GRA aux vulgarisateurs agricoles et par la suite institutionnaliser le cours en GRA dans les programmes académiques universitaires.

Les résultats finaux de la phase 1 du processus PARM au Sénégal ont été présentés lors de l'atelier de Haut Niveau organisé à Dakar en juillet 2017. Cet atelier a permis de réunir des représentants du gouvernement, du ministère de l'agriculture, des finances et de la Primature, ainsi que le secteur privé, des organisations paysannes et des partenaires techniques et financiers. Durant l'atelier, les experts de ces institutions se sont réunis et ont entamé une discussion sur les trois outils identifiés qui ont fait l'objet d'études de faisabilité et dont les résultats ont été partagés par la même occasion.

En février 2020, le gouvernement du Sénégal a réitéré son engagement à participer à l'horizon 2 de la PARM. Cela a conduit à la signature d'un plan d'action en mars 2021. Une autre étude de faisabilité a été menée sur le développement des capacités en matière de GRA dans le pays. En parallèle, la PARM a aussi organisé des activités de renforcement des capacités et de gestion des connaissances en GRA.

En 2022, la PARM, en collaboration avec le FFR, a accompagné le gouvernement du Sénégal dans l'élaboration du Projet de Gestion des Risques Agricoles pour une Agriculture Durable (PGRAAD) validé par le gouvernement en 2023 et intégré dans le Plan d'Actions Prioritaires (PAP 3) du Plan Sénégal Emergent. Le PAP 3 est le nouveau cadre de mise en œuvre des investissements prioritaires au cours des cinq prochaines années (2024-2028).

1. 2 Principaux résultats atteints au Sénégal

Le soutien de la PARM dans la phase 2 de son intervention au Sénégal a abouti à plusieurs résultats positifs qui ont permis de renforcer la capacité de résilience du pays à gérer le secteur agricole face aux divers risques identifiés et priorisés. Ces résultats comprennent entre autres : (i) l'étude de faisabilité sur le plan d'investissement de renforcement des capacités en GRA ; (ii) la formulation du projet d'investissement PGRAAD (Projet de Gestion des Risques Agricoles pour une Agriculture Durable) ; (iii) le renforcement des capacités des acteurs clés en gestion des risques agricoles et l'élaboration des plans d'actions par des organisations locales pour institutionnaliser la GRA dans les curricula des universités et les pratiques du secteur privé ; ainsi qu' (iv) une série d'activités de partage des connaissances qui ont été organisés pour bénéficier des contributions des acteurs locaux.

1.2.1 Mettre la gestion des risques au cœur des politiques de développement et agricoles

L'introduction du risque comme étant une opportunité et non plus un problème, si géré via la nouvelle méthodologie proposée par PARM dite holistique, a permis d'obtenir des résultats satisfaisants en matière de GRA au Sénégal. Les différentes phases d'identification des risques, leur priorisation et la proposition d'outils de gestion des risques à travers une approche participative des différents acteurs du secteur agricole, ainsi que la définition des rôles et responsabilités a permis de mettre la GRA au cœur des priorités du Gouvernement du Sénégal. Ces avancées ont été rendues possibles à travers un processus d'intégration de la GRA dans les documents stratégiques nationaux.

Ces résultats achevés pendant l'horizon 2 de la PARM ne représentent qu'une autre étape franchie. Le Gouvernement sénégalais, sous la responsabilité et leadership du MAERSA, s'engage en effet à poursuivre les efforts entamés en GRA sur le long terme.

1.2.2 Accroître la sensibilisation, renforcer les capacités et mettre en valeur les partenariats sur la GRA

Dès ses débuts, l'une des priorités de la PARM au Sénégal a été de contribuer au Renforcement des Capacités (RC) sur la gestion des risques agricoles à travers l'approche holistique. Dans la 2^{ème} phase du processus PARM au Sénégal, de nombreux représentants du gouvernement, des organisations des agriculteurs, des partenaires techniques et financiers, des acteurs du secteur privé, des structures de formation, etc. ont pu bénéficier de ces formations à savoir un séminaire de renforcement des capacités en gestion des risques agricoles (RC1), une formation des formateurs (RC2), une mise à disposition du matériel de formation sur le renforcement des capacités élaboré par la PARM et le développement des plans d'actions pour l'institutionnalisation de la GRA dans les curricula des universités et les pratiques du secteur privé.

En outre, la PARM a conduit une étude de faisabilité sur le renforcement des capacités approuvée en décembre 2021 par le gouvernement sénégalais à travers le MAERSA. L'objectif de l'étude était d'actualiser l'étude menée à l'horizon 1 par la PARM et le MAERSA sur le RC en vue de l'aligner sur les orientations du gouvernement et de prendre en compte les autres études menées durant la première phase et les nouveaux objectifs de la deuxième phase du processus PARM. En particulier, l'étude a analysé les documents et matériels d'apprentissage essentiels déjà existants au sujet de la GRA au Sénégal. Elle a aussi permis d'actualiser les objectifs du renforcement des capacités sur la GRA, compte tenu du contexte actuel du pays, et de l'impact de la pandémie de COVID-19 et de recenser les institutions les plus présentes et pertinentes dans le pays qui pourraient être utiles et disponibles pour atteindre les objectifs actualisés.

1.2.3 Investir dans les priorités en GRA pour de meilleurs outils de gestion des risques agricoles

Sur la base des résultats de l'Etude d'Evaluation des Risques (EER) menée par la PARM dans sa première phase, le gouvernement du Sénégal a exprimé ses priorités du gouvernement dans la sélection des instruments/outils de gestion des risques pour un programme d'investissement dans la GRA. Les trois (03) outils sélectionnés par le gouvernement sont : (i) **l'accès à l'information sur la gestion des risques agricoles** ; (ii) **l'utilisation des envois de fonds en tant qu'outil de GRA** ; et (iii) **le développement des capacités en GRA**.

Les outils de gestion de risques identifiés sont étroitement alignés d'une part avec les cadres politiques nationaux et sectoriels du pays, et d'autre part sur les principes clés de la GRA, en particulier : (i) la nécessité d'une approche intégrée, holistique, durable et inclusive de la gestion des risques agricoles ; (ii) intégration de la GRA dans les politiques et programmes du secteur agricole à tous les niveaux ; (iii) l'utilisation de stratégies et d'outils GRA adaptés aux conditions locales ; (iv) l'intégration des principes de GRA dans les projets et programmes en cours ; et (v) la production d'une base de connaissances en vue d'inspirer l'élaboration/amélioration des politiques et stratégies publiques.

1.2.4 Faciliter le dialogue entre le gouvernement, les institutions locales et les partenaires de développement

Le processus PARM se veut participatif et inclusif, où tous les acteurs sont consultés en permanence durant toutes les étapes pour garder un dialogue permanent et prendre en compte les contributions des institutions locales et des partenaires de développement dans les différents documents. Dans ce cadre, les composantes du projet PGRAAD ont été présentées par la PARM, le 26 septembre 2022, lors d'un atelier de partage de connaissances organisé à Dakar qui a permis de collecter les contributions des acteurs locaux pour la contextualisation du contenu du projet aux réalités du Sénégal. Un autre atelier de consultation technique a été organisé le 27 septembre pour discuter de grandes lignes du projet avec le comité technique interministériel mis en place par le gouvernement sénégalais. Ces deux ateliers ont conduit à la validation, le 29 septembre 2022, de l'aide-mémoire reprenant les grandes lignes du PGRAAD par le Secrétaire général du MAERSA, Papa Malick Ndao et Jean-Claude Bidogeza, Expert technique de la PARM.

Ces ateliers ont permis de réunir des représentants du gouvernement (ministère de l'agriculture – MAERSA, ministère de l'élevage et de la production animale, ministère de l'environnement et du développement durable, ministère de la pêche et de l'économie maritime et ministère de l'économie, de la planification et de la coopération), ainsi que le secteur privé (Investisseurs & Partenaires, Orange Money, Intouch, La Banque Agricole – LBA, etc.), des organisations paysannes (Force Paysanne, Association des Femmes de l'Afrique de l'Ouest – AFAO, Fédération des associations paysannes de la région de Louga – FAPAL/LOUGA, etc.) et des partenaires techniques et financiers tels que : la Banque Mondiale, le FIDA, la FAO, l'Union Européenne, l'Agence japonaise de coopération internationale (JICA), l'Agence coréenne de coopération internationale (KOICA), la fondation Mastercard, Affaires mondiales Canada, etc.).

1.2.5 Elaborer un projet d'investissement dans la gestion des risques agricoles

Après l'identification des outils de gestion des risques priorités, la PARM et le FFR ont accompagné le Gouvernement du Sénégal dans la formulation d'un projet d'investissement en vue d'assurer l'intégration complète de la gestion des risques agricoles dans les priorités nationales. Le projet est intitulé « Projet de Gestion des Risques Agricoles pour une Agriculture Durable (PGRAAD) ». Il vise à contribuer à l'atteinte de la souveraineté alimentaire et au renforcement de la résilience des producteurs face aux risques agricoles. Le PGRAAD comprend quatre (4) composantes à savoir : (i) Composante 1 - Accès à l'information sur la gestion des risques agricoles ; (ii) Composante 2 - Utilisation des envois de fonds en tant qu'outil de gestion des risques ; (iii) Composante 3 - Développement des capacités pour la gestion des risques agricoles ; (iv) La Composante 4 - Coordination et gestion des connaissances.

1.2.6 Mobiliser les ressources pour faciliter le dialogue entre le gouvernement, les institutions locales et les partenaires de développement

En vue de mobiliser les ressources pour la mise en œuvre du projet PGRAAD, la PARM a intensifié des contacts avec des donateurs potentiels et des partenaires de mise en œuvre dans le pays. L'équipe de la PARM a pris une position proactive dans l'élaboration de la stratégie de financement du projet afin de vérifier l'intérêt et engagements de partenariat de la part de partenaires potentiels de développement et de mise en œuvre au Sénégal. Le Secrétariat du PARM a été en discussion avec divers donateurs et partenaires de mise en œuvre potentiels, avant, pendant et après la conception du projet PGRAAD.

Les Partenaires Techniques et Financiers (PTFs) et les opérateurs du secteur privé consultés par la PARM ont exprimé un intérêt de principe à participer et à envisager allouer des fonds à des composantes/activités spécifiques au projet PGRAAD.

Au total, la PARM a rencontré et consulté une vingtaine d'institutions au Sénégal pour collecter des informations, des données et des expériences en vue d'éclairer l'élaboration du rapport de conception du projet et explorer les possibilités techniques et financières, des partenariats/synergies avec la communauté des donateurs, le secteur privé et les partenaires de mise en œuvre.

Section 2

Projet de Gestion des Risques Agricoles pour Une Agriculture Durable (PGRAAD)

Résumé Exécutif

Juin 2023

Projet élaboré par :

Plateforme pour la Gestion des Risques Agricoles (PARM)
Mécanisme d'envoi des Fonds (FFR/IFAD)

En collaboration avec :

Ministère de l'Agriculture, de l'Équipement Rural et de la Souveraineté Alimentaire (MAERSA)

Le gouvernement du Sénégal s'est donné comme priorité d'atteindre l'émergence en 2035. Malgré l'existence d'un énorme potentiel agro-sylvo-pastoral et halieutique, la pauvreté persiste encore au Sénégal avec environ 57 % des ménages ruraux qui vivent en dessous du seuil de pauvreté (BM, 2020). Les faibles niveaux de productivités et de productions agro-sylvo-pastorales et halieutiques sont liés en grande partie à la forte vulnérabilité de ces secteurs aux multiples risques agricoles et à l'incapacité des ménages de les gérer. Ce qui accentue leur exposition à l'insécurité alimentaire, à la pauvreté rurale et à la précarité. Le secteur agricole est vital pour l'économie sénégalaise du fait de la forte dépendance de plus de la moitié de la population à ce secteur et des énormes potentialités dont il regorge. Le Gouvernement du Sénégal, dans le cadre du Plan Sénégal Emergent a priorisé le secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique pour booster la croissance économique du pays grâce à son effet levier sur les autres secteurs (secondaires et tertiaires). Dans sa stratégie de développement économique, le Gouvernement du Sénégal compte relever le défi d'avoir un taux de croissance à deux chiffres à partir de 2023. Celui-ci a enregistré une hausse de 6 % entre 2014 et 2018, qui par après a été fortement affaiblie par les effets combinés de la COVID-19 et la Guerre entre l'Ukraine et la Russie.

Dans ce contexte de changement climatique, de fluctuation des prix du marché et de crises sanitaires, la vulnérabilité des petits producteurs aux risques agricoles devient de plus en plus cruciale. Ceci impose l'urgente nécessité de renforcer les capacités nationales de gestion des risques agricoles pour améliorer la résilience des producteurs et de l'économie. La collaboration entre le Gouvernement du Sénégal et la Plateforme sur la gestion des risques agricoles (PARM) s'inscrit dans cette perspective depuis 2015, afin de passer d'une approche segmentée à une approche intégrée de la gestion des risques et du renforcement de la résilience des producteurs. Dans ce processus, les deux parties ont uni leurs efforts pour concevoir un projet de gestion des risques agricoles. Une note conceptuelle a été élaborée conjointement par la PARM, FFR et le MAERSA en juillet 2022. Ce qui a donné naissance au processus de conception du Projet de Gestion des Risques Agricoles pour une Agriculture Durable (PGRAAD), dont la mission de terrain s'est déroulée du 19 au 30 septembre 2022 et s'est soldée par la signature de l'aide-mémoire par la PARM et le Gouvernement du Sénégal.

Le projet s'articule autour de quatre (4) composantes dont trois techniques et une administrative intégrant aussi le pilotage stratégique et le dialogue sur la gestion des risques agricoles : (i) Composante 1 – Accès à l'information sur la gestion des risques agricoles ; (ii) Composante 2 – Utilisation des envois de fonds en tant qu'outil de gestion des risques ; (iii) Composante 3 – Développement des capacités pour la gestion des risques agricoles ; et (iv) Composante 4 – Coordination et gestion des connaissances.

L'objectif global du projet est de contribuer à l'atteinte de la souveraineté alimentaire et au renforcement de la résilience des producteurs face aux risques agricoles. Le projet vise les objectifs spécifiques suivants : (i) permettre aux agriculteurs d'accéder et d'utiliser les informations nécessaires pour prendre des décisions informées sur la gestion des risques agricoles; (ii) inciter des prestataires de services financiers ruraux à mobiliser les envois de fonds comme des instruments de GRA pour les ménages ruraux et d'incitation aux investissements ruraux; et (iii)

renforcer les capacités institutionnelles et professionnelles favorables à la GRA et assurer l'institutionnalisation de la GRA selon l'approche holistique de PARM.

2.1 Contexte

Le Sénégal présente un contraste fort entre le milieu urbain accusant un réel développement économique et social et le milieu rural pauvre et sans signe d'essor visible. Environ 57 % des ménages ruraux vivent actuellement sous le seuil de pauvreté, contre 23 % à Dakar (BM 2020). Les faibles niveaux de productivité du secteur agricole sont en grande partie liés à une difficulté des producteurs à investir dans la production en raison d'un environnement agroéconomique risqué. Les petits exploitants ont un accès limité aux outils individuels de gestion efficaces aux risques agricoles (GRA), et l'Etat n'a pas toujours tous les éléments pour mettre en place des instruments publics de gestion des risques efficaces. Les risques agricoles sont une cause première de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle de crise ou chronique, de la pauvreté rurale et des taux de migration élevés. Aux risques connus mais non encore bien traités, s'ajoutent l'émergence de risques climatiques accrus avec la probable hausse des températures et l'irrégularité accrue des précipitations.

Le revenu national brut (RNB) par habitant était de \$1 637 en 2021, ce qui en fait un pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure. Entre 2014 et 2018, le Sénégal a enregistré une croissance annuelle supérieure à 6 %. La pandémie de la COVID19 a causé un ralentissement économique important : la croissance du PIB réel s'est établie à 1.3 % en 2020 contre 4,6 % en 2019 et 6,1% en 2021 (FMI World Economic Outlook, Avril 2023). Elle a modifié les perspectives économiques, affectant les services - tourisme et transports - et les exportations. Le Sénégal a réagi avec des mesures de confinement et la mise en place d'un « programme de résilience économique et sociale » (PRES). Ce relatif dynamisme économique principalement dû aux activités non agricoles est un contexte favorable aux investissements dans le secteur agricole, à condition de parvenir à réduire les risques agricoles. D'autre part, le renforcement du secteur agricole permettrait de réduire l'inflation importée, importante au Sénégal (proche de 10 % en 2022), en raison des perturbations commerciales exacerbées par le conflit en Ukraine.

Malgré ce dynamisme, la prévalence de pauvreté individuelle reste importante : 32.6% selon l'approche basée sur le seuil international de pauvreté monétaire modérée de 3,2 dollars par personne et par jour en Parité du Pouvoir d'Achat (PPA) de 2011, et 37.8 % selon l'Enquête Harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages (EHCVM 2018/2019) avec l'approche basée sur le seuil de pauvreté national.

Le secteur agricole représentait 15.7 % du PIB en 2022 (ANSD 2022). L'agriculture repose à la fois sur des cultures de rente (arachide, coton, produits horticoles) et sur des cultures vivrières (principalement céréales). L'élevage occupe aussi une place importante ainsi que la pêche. Il s'agit en majorité d'une agriculture saisonnière et pluviale, centrée sur la période d'hivernage. Mais les surfaces irriguées, qui ne représentent que 5 % des terres arables, et les productions de contre saison ont tendance à se développer. Les aléas climatiques, la baisse de fertilité des sols et les attaques de ravageurs impactent fortement la production. Une part importante du commerce au Sénégal est liée aux marchés des produits agro-alimentaires. Aussi le Sénégal demeure-t-il un importateur net de produits alimentaires ; la facture céréalière étant particulièrement élevée.

2.2 Approche

La PARM promeut une approche holistique et intégrée en matière de gestion des risques agricoles qui offre un potentiel de reproduction à grande échelle. La stratégie de la PARM se base sur une approche à plusieurs volets impliquant une composante essentielle de développement des capacités, complétée par des initiatives visant à couvrir un ensemble de risques agricoles déjà identifiés dans l'EER. Cette approche et les outils qui l'accompagnent visent à renforcer la résilience des systèmes de production et la résilience des ménages ruraux face aux risques de plus en plus croissants et divers.

Les effets attendus de l'approche de la PARM sont entre autres : (i) la mise en place d'une communauté d'apprentissage en matière de gestion des risques agricoles comprenant tous les acteurs clés ; (ii) la mise en place d'une base de données et du portail web du SI-GRA (Système d'Information sur la Gestion des Risques Agricoles) ; (iii) le développement des partenariats avec des prestataires de services financiers pour la mise en œuvre d'approches innovantes combinant la distribution de services financiers inclusifs ruraux (incluant les transferts d'argent) et les conseils en gestion des risques agricoles ; (iv) un appui financier et non financier à l'entrepreneuriat et à l'investissement des migrants ; (v) le renforcement des connaissances et des compétences des acteurs pour une meilleure gestion des risques au niveau local ; et (vi) l'appui à la révision et l'élaboration de curricula de

formation intégrant l'approche holistique de gestion des risques agricoles destinés aux écoles, centres, universités et aux cadres chargés de la formation sur la gestion des risques agricoles. Ainsi, l'approche PARM contribuera à plusieurs Objectifs de développement durable (ODD) liés aux programmes qui travaillent sur le changement climatique, l'insécurité alimentaire, le genre et la pauvreté. La PARM demeure donc un partenaire stratégique pour le Gouvernement du Sénégal pour assurer l'intégration des outils de la gestion des risques agricoles dans le renforcement de la résilience du secteur agricole et des ménages ruraux.

2.3 Objectif global

L'objectif global du projet est de contribuer à l'atteinte de la souveraineté alimentaire et au renforcement de la résilience des producteurs face aux risques agricoles. Cet objectif sera poursuivi par la mise en œuvre d'activités de gestion de l'information et de développement des capacités en matière de gestion des risques agricoles et de services financiers liés aux transferts d'argent, afin d'améliorer l'accès aux services financiers dans les zones rurales, avec une intégration transversale de l'approche genre. Ces initiatives devraient fournir des outils de GRA efficaces et efficaces pour les petits exploitants agricoles, les éleveurs et les pêcheurs.

2.4 Objectifs spécifiques

De manière spécifique, ce projet permettra de : (i) donner la possibilité aux agriculteurs d'accéder et d'utiliser les informations nécessaires pour prendre des décisions informées et en temps opportun sur la gestion des risques agricoles ; (ii) inciter des prestataires de services financiers ruraux à mobiliser les envois de fonds comme instrument de la GRA pour les ménages ruraux ; et (iii) renforcer les capacités institutionnelles et professionnelles favorables à la GRA et assurer l'institutionnalisation de la GRA.

2.5 Composantes et sous-composantes du Projet

Composante 1 : Accès à l'information sur la gestion des risques agricoles

Cette composante permettra une mise en place d'un système d'accès à l'information pour les petits producteurs en milieu rural pour gérer les risques liés aux marchés, à la production et au climat. Elle vise l'accès des agriculteurs (y compris les femmes, les jeunes et les familles concernées par les transferts d'argent) aux informations nécessaires pour prendre des décisions opportunes et informées sur la gestion des risques agricoles. La communauté d'apprentissage, la base de données et le portail SI-GRA et ses structures relais pour l'accès à l'information vont contribuer à assurer une meilleure information et une meilleure utilisation de l'information par les différents acteurs notamment les producteurs agricoles (y compris les femmes et les jeunes producteurs).

Sous-composante 1.1 Communauté d'apprentissage

Elle vise à établir une communauté d'apprentissage ou un réseau de compétences en matière de gestion des risques agricoles comprenant tous les acteurs clés, y compris les décideurs politiques, les prestataires de services financiers/non financiers, les organismes de recherche et de vulgarisation, les organisations de producteurs/notamment des organisations paysannes des femmes, les organisations de la diaspora et les partenaires de services financiers.

Sous-composante 1.2 Mise en place et maintenance de la base de données et du portail Web SI-GRA (Système d'Information sur la Gestion des Risques Agricoles)

Elle vise à rassembler des données sur les risques agricoles et les options de la GRA couvrant les risques climatiques, de production et de marché. Cette sous-composante ciblera trois groupes principaux : (i) les agriculteurs ; (ii) les prestataires de services financiers et non financiers ; et (iii) les décideurs politiques et les partenaires techniques et financiers.

Sous-composante 1.3 Structures de relais pour l'accès et la diffusion de l'information

Deux importantes activités sont envisagées dans cette sous-composante : (i) établir des partenariats avec les prestataires de services (y compris les opérateurs de TIC et de télécommunications) pour diffuser l'information aux communautés cibles (y compris les femmes et les jeunes) et développer leur capacité (dans le cadre de la

composante 1) à analyser et à utiliser cette information pour améliorer la prise de décision de la GRA ; et (ii) concevoir des partenariats opérationnels entre les structures relais pour l'accès à l'information et les Prestataires des Services Financiers (PSF) fournissant des envois de fonds et d'autres services financiers avec des mécanismes clairs de partage des coûts et un processus de mise en œuvre pérenne assurant l'intégration des informations et des formations de la GRA dans les processus commerciaux des PSF.

Composante 2 : Utilisation des envois de fonds en tant qu'outil de GRA

Cette composante vise à encourager les prestataires de services financiers ruraux à mobiliser les envois de fonds, et, plus largement les ressources de la diaspora, comme instrument de GRA. Elle aidera à surmonter les contraintes inhibant le potentiel des transferts d'argent pour une meilleure gestion des risques agricoles, avec une vision de long terme et permettant de toucher à la fois les ménages bénéficiaires de transferts et non bénéficiaires.

Sous-composante 2.1 Produits et services financiers liés aux envois de fonds en tant qu'instrument de GRA

Elle apportera une assistance technique aux prestataires de services financiers souhaitant proposer des services financiers innovants liés aux transferts d'argent et en mesure d'apporter une contrepartie. L'objectif final étant d'élargir et de diversifier la gamme des produits et services financiers liés aux envois de fonds (en tant qu'outils de GRA) disponibles et accessibles jusqu'au dernier kilomètre pour les agriculteurs (y compris les femmes et les jeunes).

Sous-composante 2.2 Partenariats pour la distribution de services financiers combinés à des services de conseil en GRA et d'éducation financière

Elle appuiera le développement des partenariats entre les structures relais mises en place et renforcées respectivement dans les composantes 1 et 3 et les PSF pour apporter des services de GRA et d'éducation financière.

Sous-composante 2.3 Appuis financiers et non financiers à l'entrepreneuriat et à l'investissement des migrants

Elle vise à apporter aux entrepreneurs et investisseurs dans les secteurs de l'agriculture, élevage, pêche et foresterie des outils d'information en amont de leur décision d'investissement et des accompagnements lors de leurs initiatives entrepreneuriales ou d'investissement pour limiter l'exposition et vulnérabilité aux risques agricoles et à favoriser l'adoption de stratégies de GRA et des technologies agricoles améliorées.

Sous-composante 2.4 Dialogue politique et réglementaire

Cette sous-composante vise à établir et maintenir un dialogue durable entre les PSF et les organismes de supervision afin de promouvoir un environnement favorable à la promotion du rôle des envois de fonds en tant qu'outil de GRA et engagera le ministère des Finances et du Budget, et l'agence la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) du Sénégal. Elle intégrera par exemple les risques réglementaires pouvant affecter la mise en place de partenariats innovants entre les établissements de monnaie électronique, les fintechs, les banques et SFD pour distribuer des produits bancaires liés aux transferts d'argent mais également les options conduisant à proportionner les mesures d'identification des clients ruraux en proportion des risques liés à leurs opérations.

Composante 3 : Développement des capacités pour la GRA

Elle vise à renforcer les capacités institutionnelle, organisationnelle, technique, financière et professionnelle en gestion des risques agricoles (GRA) des acteurs publics, parapublics et privés au niveau macro, méso et micro qui sont impliqués dans la gestion des risques au niveau des secteurs agro-sylvo-pastoraux et halieutiques. Elle vise également à améliorer les connaissances et compétences des acteurs en vue de d'informer, de promouvoir, de financer et de former les producteurs à la GRA dans les chaînes des valeurs agro-sylvo-pastoraux et halieutiques, afin d'augmenter leur capacité de résilience à tout type de risque.

Sous-composante 3.1 Etudes, directives et matériels de formation sur la GRA

L'objectif de cette sous-composante est de mettre à la disposition des acteurs des produits de connaissance sur les risques agricoles, les outils de gestion des risques adaptés au contexte de chaque zone agroécologique du pays et par rapport aux spécificités des femmes, des jeunes et des personnes en situation de handicap. L'innovation de taille qui sera développée dans cette sous-composante 3.1 est l'intégration de l'approche holistique de la GRA dans l'évaluation des risques agricoles au niveau local et son institutionnalisation dans les curricula de formation des universités, instituts et centres formation, d'enseignement et de recherche mais aussi dans les modules de formation destinés aux producteurs et conseillers.

Sous-composante 3.2 Formation de formateurs

Cette sous-composante vise à doter les acteurs publics et privés du niveau macro et méso de connaissances et compétences sur la GRA afin de renforcer leurs capacités à informer, sensibiliser et former les producteurs, les ménages y compris les jeunes, les femmes et les personnes en situation de handicap. L'approche consiste à créer et former un pool de formateurs et de formatrices chargés d'animer les programmes de formation au profit des producteurs à la base. L'innovation majeure qui sera développée dans la formation des formateurs est la promotion du E-conseil à travers l'utilisation des nouvelles technologies (applications mobiles, formation en ligne).

Sous-composante 3.3 Formation des producteurs sur la GRA

Elle vise à améliorer les connaissances et les compétences des producteurs sur la gestion des risques agricoles. Les cibles sont les producteurs à la base des secteurs agro-sylvo-pastoraux et halieutiques y compris les jeunes, les femmes et les personnes en situation de handicap.

Sous-composante 3.4 Mise à l'échelle des formations sur la GRA

Elle vise à promouvoir la mise à l'échelle des formations sur la GRA pour toucher une masse critique d'acteurs au niveau macro, méso et micro à partir des leçons et des meilleures tirées des programmes de développement des capacités en cours et achevés.

Composante 4 : Coordination et gestion des connaissances

Cette composante vise à assurer la coordination du PGRAAD et le pilotage stratégique, le suivi-évaluation et l'animation de la réflexion stratégique, prospective sur les risques, la GRA et ses outils au niveau multisectoriel et à l'échelle nationale. L'unité de coordination du PGRAAD sera logée au MAERSA. Un comité interministériel sur la GRA jouera une fonction de comité de pilotage du PGRAAD. Un cadre de pilotage stratégique, de suivi-évaluation, de réflexion et de mobilisation de ressources sera mis en place et sera composé des cadres des ministères sectoriels, des représentants du secteur privé, des organisations de la société civile, des enseignants-chercheurs des universités et des représentants des partenaires techniques et financiers.

Sous-composante 4.1 Coordination nationale et pilotage de la GRA

Cette sous composante vise à soutenir la création d'une plateforme nationale de la GRA au sein du MAERSA pour : (i) une gestion intégrée des risques agricoles ; (ii) l'observation de la dynamique des risques, l'évaluation et le suivi des principaux outils de gestion des risques ; (iii) un appui à l'amélioration du cadre institutionnel de la gestion des risques agricole ; et (iv) le suivi des relations avec les PTF.

Sous-composante 4.2 Mobilisation de ressources financières

Elle vise la mobilisation de ressources internes et externes pour le financement de la mise en œuvre du PGRAAD et des risques agricoles de manière globale et continue.

Sous-composante 4.3 Retour d'informations et apprentissages

Cette sous composante vise à renforcer les capacités d'apprentissages des acteurs sur la gestion des risques agricoles afin de guider la prise de décision pour une meilleure prise en compte de la gestion des risques agricoles dans la conception, la planification et le financement des politiques publiques dans les secteurs agro-sylvo-pastoraux et halieutiques.

2.6 Bénéfices attendus

Les bénéfices attendus des mécanismes spécifiques envisagés dans le cadre de ce projet sont :

- (i) le renforcement des capacités institutionnel qui permette de familiariser les acteurs de la plateformes de gestion des risque agricoles au Sénégal de se familiariser avec les nouvelles approche et méthodologie leur permettant d'offrir aux ménages ruraux des information pertinente à travers des canaux appropriés permettant ainsi aux ménages ruraux de concevoir des stratégies d'anticipation et de gestion des risques agricole sur la base des revenus issus des transfert de fonds;
- (ii) l'accès à l'information stratégique qui vise à fournir aux agriculteurs (y compris les familles des migrants) les informations et la compréhension nécessaires pour renforcer leur confiance et adopter des pratiques améliorées de la GRA pour une meilleure valorisation des ressources des ménages qui désormais prendront des décisions opportunes et informées sur la gestion des risques agricoles et;
- (iii) le transfert d'argent qui encouragera la diversification des services financiers et non financiers pour au profit des ménages recevant des transfert en vue d'accompagner leur stratégie de diversification économique renforçant ainsi la résilience des ménages face aux risques de tout type.

2.7 Zones d'intervention

Le PGRAAD interviendra dans sept (7) régions administratives réparties dans trois zones agroécologiques : Vallée du Fleuve Sénégal (Régions de Saint Louis et Matam), Zone Sylvopastorale (Région de Louga) et le Bassin Arachidier (Régions de Kaolack, Fatick, Diourbel et Kaffrine).

Le choix de ces régions a été fait en consultation avec le Gouvernement du Sénégal sur la base de critères convenus comprenant, entre autres, les niveaux d'insécurité alimentaire et nutritionnelle, le nombre de ménages vulnérables, le niveau d'exposition aux risques agricoles, la prévalence de la migration et son corollaire, les envois de fonds nationaux et internationaux, et les investissements de la diaspora et le genre.

2.8 Bénéficiaires et groupes cibles

Le nombre de bénéficiaires prévus du PGRAAD est d'environ **1.2 million** de personnes dont en moyenne 40 % de femmes, 25 % de jeunes et 2 % de personnes en situation de handicap.

Le projet cible les agriculteurs/trices, les familles qui envoient / reçoivent des fonds et les migrants de retour ainsi que leurs organisations (OP, organisations de la diaspora). Les bénéficiaires intermédiaires sont les prestataires de services financiers/non financiers et les décideurs politiques. L'intervention du projet permettra à : (i) 1 170 073 personnes d'avoir accès à l'information pour la prise de décision dans la gestion des risques agricoles ; (ii) 10 000 producteurs agricoles dont 40 % et 20 % de jeunes de bénéficier de services financiers et non financiers pour la diversification de leurs sources de revenus ; et (iii) 40 000 producteurs (agriculteurs, éleveurs, pêcheurs) dont 60 % de femmes, 30 % de jeunes et 2 % de personnes en situation de handicap qui seront informés, sensibilisés et formés sur la gestion des risques agricoles, les outils de gestion des risques agricoles, l'inclusion financière afin d'améliorer leur production et productivité agricole.

2.9 Budget et durée

Le coût total du projet pour une durée d'exécution de 6 ans, y compris une provision pour les imprévus financières, s'élèvent à 48,4 millions USD. Les coûts de base sont de 45,23 millions USD. Les provisions pour les imprévus financières se chiffrent à 3,1 millions USD. Les taxes s'élèvent à 6,6 millions USD (soit 14 % du coût total). Les investissements représentent 93 % des coûts totaux soit 45,18 millions USD et les coûts récurrents 7 %, soit USD 3,2 millions.

Le Projet sera mis en œuvre sur une période de 6 ans de 2023 à 2029.

2.10 Gestion du projet

Le projet sera placé sous la tutelle administrative du MAERSA. Un comité national de pilotage et d'orientation (CNPO) stratégique sera mis en place.

En tant que tutelle administrative, le MAERSA assurera la reconnaissance administrative du Projet ; entérinera les actes officiels concernant le Projet ; veillera au respect de la mise en œuvre des termes des accords de financement et de la convention de maîtrise d'œuvre déléguée ; assurera la coordination entre les ministères qui interviennent ou qui sont impliqués dans la mise en œuvre du Projet ; facilitera le travail des partenaires qui y interviennent; s'assurera de la mobilisation des fonds de la contrepartie nationale; et assurera le suivi du Projet à travers le CNPO qu'il a créé à cette fin, et s'assure de son bon fonctionnement.

Le comité national de pilotage et d'orientation stratégique quant à lui aura pour rôle entre autres approuver les objectifs et des priorités annuelles du projet proposée par l'unité de coordination du projet (UCP) concernant l'ensemble des activités du projet et leur mise en adéquation avec les objectifs et stratégies nationales en matière de développement rural ; ainsi que le programme annuel d'activité du projet et du budget y afférent, présenté par l'unité de coordination.

Section 3

Renforcement des capacités et partage des connaissances

Sensibilisation et renforcement des capacités en gestion des risques agricoles

3.1 Contexte

L'agriculture est une entreprise risquée. Les conditions météorologiques extrêmes et les changements climatiques sont susceptibles d'affecter négativement la performance des activités de production agricoles, de pêche et d'élevage. Les prix élevés des denrées alimentaires et les incertitudes du marché mondial constituent une menace majeure pour la sécurité alimentaire, en particulier pour les pauvres. Les intérêts mondiaux, régionaux et nationaux conduisent à développer des outils durables pour gérer les risques dans le secteur agricole au-delà d'une intervention humanitaire aux catastrophes et à mettre en œuvre un système de gestion des risques agricoles (GRA) pour les agriculteurs, le secteur privé et le gouvernement.

L'approche de PARM est une approche holistique destinée à intégrer de nouveaux outils, réfléchir sur les pratiques agricoles et à la prestation de services pour faire face aux risques d'une manière proactive et en vue d'une opportunité (économique) visant à améliorer les revenus dérivés des activités agricoles. Elle vise en particulier les agriculteurs, pour qui leur activité est souvent leur seul moyen de subsistance.

Par ailleurs, la gestion des risques exige des connaissances et des compétences pour évaluer les risques et pour mettre en œuvre des outils appropriés avec succès. Le développement (ou renforcement) des capacités au niveau national entre les acteurs concernés est essentiel pour planifier des stratégies et des solutions et les intégrer dans l'agenda politique national.

En suivant la stratégie de renforcement des capacités (RC) de la PARM, les activités de RC sont articulées sur trois niveaux : RC1 – Atelier de sensibilisation à l'importance de la GRA ; RC2 – Atelier de Formation de Formateurs en GRA ; RC3 – Processus d'institutionnalisation (INST) des connaissances en GRA dans le curricula des universités et les pratiques du secteur privé (organisations de producteurs, institutions de microfinance, etc.).

Pour les deux premiers ateliers de RC (RC1 et RC2), la PARM a développé son propre matériel de formation (4 modules) qui sont partagés avec les participants lors des ateliers ainsi que les présentations faites par des experts invités aux ateliers. Ce matériel pourra être utilisé par les parties prenantes concernées afin de transférer les connaissances à des autres bénéficiaires et faciliter l'utilisation pratique des concepts de GRA.

En particulier, le Sénégal a bénéficié de toutes les activités de renforcement des capacités développées par la PARM :

- Atelier de renforcement des capacités en gestion des risques agricoles (RC1) ;
- Atelier de formation de formateurs en GRA (RC2) ;
- Présentation des outils de GRA identifiés à travers l'étude d'évaluation des risques de la PARM (RC2) en collaboration avec le FFR ;
- Mise à disposition du matériel de formation sur le renforcement des capacités élaboré par PARM ;
- Accompagnement des participants au RC2 pour l'élaboration de leur propre plan d'action et budget pour l'INST de la GRA (RC3).

Outre les ateliers de renforcement des capacités, la PARM organise également des activités de partage des connaissances et d'apprentissage en GRA au profit de différents acteurs clés du secteur agricole au niveau pays,

non seulement pour les sensibiliser et renforcer leurs connaissances générales sur la GRA, mais aussi pour les impliquer dans son processus qui se veut inclusif et participatif.

Au Sénégal, la PARM a organisé un atelier de partage des connaissances et d'apprentissage en GRA accompagné d'un autre atelier de consultation technique et de validation du PGRAAD.

3.2 Activités de renforcement des capacités en GRA – PARM Horizon 2

3.2.1 Atelier d'engagement en GRA (RC1)

Le processus PARM de renforcement des capacités a été lancé avec un atelier d'engagement d'une demi-journée organisé à Dakar en décembre 2021, au cours duquel plus de 20 institutions clés de développement des capacités et de formation du niveau universitaire, de recherche et de vulgarisation se sont réunies. Le but de l'atelier était d'engager les participants dans les enjeux de la GRA et d'identifier les opportunités et les mécanismes pour intégrer la GRA dans leurs programmes.

Les principaux objectifs spécifiques de l'atelier étaient les suivants :

- (1) réfléchir sur les opportunités et les défis liés à l'intégration de la GRA dans leur programme ;
- (2) identifier et convenir du profil du formateur de formateurs ;
- (3) présenter le processus et le programme PARM et appeler à l'intérêt des participants.

L'atelier visait également à susciter l'intérêt et l'engagement des partenaires à s'engager dans le processus PARM de renforcement des capacités, qui soutiendra la formation des formateurs et la conception du projet de GRA. À la suite de l'atelier, un appel à propositions a été lancé en janvier 2022 pour une durée d'un mois. Les propositions reçues ont été examinées en collaboration avec le MAERSA pour admettre les établissements sélectionnés à la formation de formateurs (RC2) de 5 jours prévue en mai 2022.

3.2.2 Formation des Formateurs (RC2)

La formation des formateurs en GRA (RC2) qui a eu lieu du 16 au 20 mai 2022 a été organisée selon la structure suivante :

- Formation - Connaissances théoriques présentées par les formateurs PARM et basées sur les 4 modules de RC développés par la PARM
- Pratique - Activités de groupe pour mettre en œuvre les connaissances théoriques acquises au cours de la formation et pour évaluer si les participants ont compris les connaissances théoriques. Deux panels tenus par les participants ont été organisés pour engager les participants dans la discussion.
- Experts - Des experts locaux et internationaux ont été invités pour fournir des exemples et contextualiser les connaissances théoriques à l'expérience sénégalaise en GRA.

Les 4 modules développés par la PARM sont :

- Module 1 : Gestion des risques agricoles
- Module 2 : Evaluation et priorisation des risques agricoles
- Module 3 : Présentation des outils de gestion des risques
- Module 4 : Mise en place des outils de GRA et stratégies de GRA

Des experts ont été invités pour discuter comment gérer les risques agricoles, notamment :

- Resopp, une organisation de producteurs avec leur coopérative financière (Coopec)
- La Banque Agricole
- La Compagnie Nationale d'Assurance Agricole
- Le FFR
- L'expert senior de la question genre de PARM
- L'Agence de Régulation des Marchés du Ministère du Commerce
- Le MAERSA

Impact de la Formation de Formateurs

- La coopérative financière Coopec a été mise en contact avec le fonds IFAD ABC
- Pamecas, une institution de microfinance, partenaires de l'AFD, a été mise en contact avec le fonds IFAD ABC

- CNFTEIA, un centre de formation spécialisé en élevage a été invité à une conférence sur l'entrepreneuriat au Ghana organisé en juillet 2022 par ANDE (Réseau Aspen d'entrepreneurs en développement – Aspen Network of Development Entrepreneurs) pour participer à deux panels de PARM ; un panel sur la réduction du risque d'investissement à travers le RC en GRA et un panel sur la question genre en agriculture. Ceci a permis aussi de tisser des liens avec des PTFs (Investisseurs & Partenaires, ShEquity, Technoserve, etc.) en vue d'une potentielle mobilisation de ressources pour le PGRAAD et pour des collaborations Sud-Sud.

Cet atelier a été suivi par le processus d'institutionnalisation de la GRA décrit dans le chapitre suivant.

3.2.3 Renforcement des capacités pour le projet « Agrijeunes »

À la demande d'Agrijeunes, un projet soutenu par la BAD et le FIDA qui s'adresse exclusivement aux jeunes, un atelier de renforcement des capacités - en plus de ceux prévus par la feuille de route signée avec le MAERSA - a été organisé par la PARM le 25 février 2022 (RC1 en ligne). Au total, 34 jeunes étudiants (16-25 ans) ont participé à l'atelier (dont 50% de femmes) dans le cadre de leurs activités pour devenir des entrepreneurs agricoles. En effet, le RC de la PARM en développant des stratégies de gestion des risques peut accompagner les entrepreneurs à démarrer et consolider leur entreprise.

Pour discuter de la manière dont la gestion des risques agricoles peut aider à réduire les risques des investissements, la PARM a invité une institution de microfinance (PAMECAS) bien connue et très active au Sénégal dans le secteur agricole. Cela a permis aux jeunes participant à l'atelier d'échanger directement avec un financier pour connaître les modalités et critères d'accès au financement. Une représentante de l'ambassade de France au Sénégal est intervenue en début de l'atelier et a salué aussi l'équipe de PARM. Le corps enseignant de l'ISEP Bisogna (Institut Supérieur d'Enseignement Professionnel) était également présent à la formation.

Un groupe WhatsApp a été créé par la suite par AgriJeunes pour assurer le suivi aux questions des participants à l'atelier. La PARM a encouragé les participants à suivre la [formation de PARM en ligne](#) disponible sur le site de la FAO, en tant qu'autotest pour vérifier le niveau de compréhension de la formation suivie le 25 février et proposer des questions à travers le groupe WhatsApp.

3.3 Activités de partage des connaissances et d'apprentissage en GRA

3.3.1 Atelier de co-vision et de co-création du projet de gestion risques agricoles – PGRAAD

En vue de construire de façon consensuelle et participative un projet d'investissement dans la GRA en tenant compte des priorités retenues conjointement par le Sénégal et la PARM, la Plateforme, en collaboration avec le MAERSA, a organisé le 26 septembre 2022 à Dakar, un atelier de co-vision et de co-création du Projet de Gestion des Risques Agricoles pour une Agriculture Durable (PGRAAD).

L'atelier avait réuni une quarantaine d'acteurs provenant du comité technique interministériel, des partenaires au développement, du secteur privé, des organisations académiques, de la société civile et du secteur privé.

A travers cet atelier, la PARM visait plus spécifiquement à :

- informer les participants sur les grandes lignes du PGRAAD ;
- présenter aux participants les initiatives d'illustration des principales thématiques (composantes) du PGRAAD au Sénégal ;
- collecter les contributions des participants à la formulation du PGRAAD ;
- échanger entre les participants sur les initiatives retenues pour la gestion des risques agricoles au Sénégal en vue de leur amélioration.

Les structures et institutions ci-après ont partagé leurs initiatives qui ont un lien avec une des thématiques du projet. Ces dernières ont partagé les forces, les faiblesses, les défis ainsi que les leçons apprises de leurs initiatives.

Table 1

Nom de l'initiative	Organisation
Envois des fonds	ONG ECLOSIO
Services financiers et leur digitalisation	La Banque Agricole
Envois des fonds et moyens de paiement par la digitalisation	Intouch Group
Accès aux systèmes d'informations agricoles (à travers le projet SAIDA)	FAO
Systèmes d'informations climatiques	ANACIM (Agence Nationale de l'Aviation Civile et de la Météorologie)

3.3.2 Atelier de consultation technique sur le PGRAAD

A la suite de l'atelier de co-vision et de co-création du PGRAAD, la PARM, en collaboration avec le MAERSA, a organisé le 27 septembre 2022, un atelier de consultation technique pour l'examen technique des grandes lignes du projet. Présidé par le point focal de la PARM au MAERSA, Mme Mbacké Sokhna Mbaye Diop, l'atelier de consultation technique a essentiellement réuni les membres du comité technique interministériel (une trentaine environ) qui a étroitement travaillé avec l'équipe de rédaction du projet dans la revue de l'aide-mémoire du projet.

A l'issue de cet atelier, les membres du comité technique ont unanimement adopté le nom du projet : Projet de Gestion des Risques Agricoles pour une Agriculture Durable (PGRAAD). Le contenu de l'aide-mémoire reprenant les grandes lignes du projet a également été validé et les prochaines étapes du processus de la PARM au Sénégal définies.

Ces deux jours d'ateliers ont abouti à la signature, le 29 septembre 2022, à la signature de l'aide-mémoire par le Secrétaire général du MAERSA, Papa Malick Ndao et Jean-Claude Bidogeza, Expert technique de la PARM.

Section 4

Institutionnalisation du renforcement des capacités en GRA

4.1 Contexte

Pour assurer un impact durable du RC fourni par la PARM, il est nécessaire d'institutionnaliser la GRA dans les curricula des universités et les pratiques du secteur privé (i.e. les centres de formation des organisations de producteurs, OP) afin de faciliter le transfert des connaissances en GRA et un changement de comportement.

Les petits exploitants agricoles des pays en développement sont confrontés à des problèmes socio-économiques étroitement liés qui nécessitent une approche holistique pour la GRA. L'approche holistique de la PARM permet de répondre à de multiples risques et d'impliquer tous les acteurs (à niveau de la ferme, au niveau de l'organisation de producteurs, au niveau institutionnel, ainsi que tout au long de la filière agricole). L'INST de la GRA considère l'intégration d'une telle approche dans les programmes et les pratiques.

Les universitaires, les OPs, les institutions financières et les entités gouvernementales qui ont participé aux ateliers de renforcement des capacités de la PARM et ayant compris l'importance de la GRA, ont décidé de l'intégrer dans leurs curricula et pratiques. Au total, treize (13) organisations ont élaboré leurs propres plans d'action et budgets, avec l'appui de la PARM pour institutionnaliser la GRA.

L'INST de la GRA est nécessaire car il existe une forte demande de formation en GRA au Sénégal.

Quelques exemples en témoignent :

- La demande de participation aux ateliers de la PARM était deux fois plus importante que le budget de la Plateforme.
- La PARM ne s'attendait à recevoir que quelques plans d'action, cependant, après l'atelier de Formation des Formateurs (FdF), la PARM a reçu un total de 13 plans d'action.
- Agrijeunes, un projet financé par le FIDA/BAD a demandé à la PARM un RC supplémentaire.
- Plus de 7000 personnes dans le monde ont accédé à la formation en ligne (e-learning) de la PARM (entre 2019 et 2022) disponible sur le site de la FAO.

Il est important de noter que cette demande de formation provient non seulement des universitaires, mais aussi du secteur privé.

La PARM a donc proposé de réaliser un test pilote pour identifier les meilleures pratiques pour l'INST de la GRA. Un comité de sélection a été mis en place et 3 plans d'action ont été retenus parmi les 13 pour implémenter le test pilote au Sénégal. Les 3 organisations couvrent différents secteurs (université, organisations paysannes/coopérative financière, centre de formation) et zones géographiques (urbaines et rurales) ainsi que les questions d'agriculture et d'élevage ; cela facilitera l'inclusivité et la mise à échelle du processus d'INST.

4.2 Processus d'institutionnalisation au Sénégal

Objective du test pilote

L'objectif de ce test pilote est d'institutionnaliser la gestion des risques agricoles selon l'approche holistique de la PARM dans les curricula des universités et les pratiques du secteur privé (OP, IMF) pour un impact durable du renforcement des capacités. Le test pilote aidera également à comprendre comment mettre à l'échelle le processus d'institutionnalisation.

Activités du test pilote

- a) Analyse de la demande de formation en GRA (master, certificat, cursus)
- b) Élaboration des curricula pour la formation en GRA et des programmes connexes
- c) Évaluation du test pilote ARM

Résultats attendus

1. Un master et un certificat en GRA sont créés et leur curricula sont développés.
2. Un cours sur la GRA et son curricula pour les centres de formation d'un réseau d'OP est développé.

Le comité de sélection

Un comité de sélection (CS) a été mis en place pour analyser les 13 plans d'action reçus après l'atelier de RC qui a eu lieu au Sénégal en mai 2022. Pour assurer la transparence du processus de sélection, une méthode, des critères et un système de notation ont été adoptés par le comité. Le CS est constitué de 3 membres pour assurer la diversité des expériences tout en garantissant l'agilité des décisions. Le CS est représenté par l'équipe technique de PARM (Carlos Arce, Tristan Le Cotty et Désirée Zwanck) et assisté par le spécialiste du RC de la PARM.

La méthode adoptée pour la sélection est une méthode fondée sur le mérite plutôt qu'une méthode basée sur le plus bas rapport prix/valeur. Ce dernier est plus adapté à l'évaluation de propositions portant sur des biens/services similaires. Le premier est plus apte à saisir les éléments d'évaluation qui sous-tendent les coûts des services (par exemple le réseau de partenaires de l'organisation).

Les critères retenus pour classer les plans d'action concernent la faisabilité technique, la faisabilité financière et la pertinence avec l'objectif d'institutionnalisation et plus largement avec l'objectif de la PARM de transfert de connaissances.

Prochaines étapes

Grâce au financement des donateurs de la PARM, il a jusqu'à présent été possible de soutenir l'INST pour :

1. Mettre en œuvre les ateliers de RC au cours desquels l'INST a été discutée et les éléments des plans d'action ont été définis ;
2. Recueillir et analyser les plans d'action et les budgets soumis par les participants aux ateliers de RC ;
3. Développer les critères de classement des plans d'action et mettre en place un comité de sélection.

Cependant, un financement supplémentaire est nécessaire pour la mise en œuvre de ce test pilote ainsi qu'un pour atteindre les universités du monde entier et identifier des possibilités d'échanges avec les partenaires au Sénégal. Le test pilote se déroulera sur un an pour un budget total de 100.752 USD. Des fonds pour couvrir ce budget sont recherchés.

Section 5

Mobilisation des ressources et Partenariat

5.1 Contexte

Depuis le début de la phase de conception du PGRAAD, la PARM, en collaboration avec le MAERSA, a participé activement à un dialogue politique avec divers partenaires techniques et financiers. L'objectif étant d'obtenir un financement pour la mise en œuvre du projet. Ce dialogue permanent a impliqué des institutions clés telles que la Banque africaine de développement (BAD), l'AFD, l'AICS, la Banque islamique de développement, la Banque arabe pour le développement économique en Afrique (BADEA), l'Agence japonaise de coopération internationale (JICA), Affaires mondiales Canada, et le bureau du FIDA au Sénégal.

Le ministre du MAERSA a soumis au ministre de l'économie, du plan et de la coopération, une demande de financement pour mettre en œuvre le PGRAAD et capitaliser sur l'intérêt de la BADEA pour contribuer aux ressources financières du projet afin de consolider et d'approfondir son appui actuel au secteur agricole. Le montant total demandé à la BADEA est estimé à 2 000 000 000 FCFA (environ 3 350 000 USD).

Par ailleurs, le MAERSA a commencé la mise en œuvre du PGRAAD, conduisant à son intégration dans le Plan d'Action Prioritaire (PAP 3) du Plan Sénégal Emergent (PSE). Le PAP 3 succède au PAP 2 (2019-2023) et sert de cadre opérationnel aux investissements prioritaires des cinq prochaines années, de 2024 à 2028. En intégrant le PGRAAD au PAP 3, le Gouvernement du Sénégal, à travers les budgets alloués aux ministères sectoriels en les documents de programmation pluriannuelle des dépenses, contribue au financement des initiatives de gestion des risques agricoles.

5.2 Listes des partenaires approchés par la PARM et le MAERSA

Ci-dessous la liste non exhaustive des partenaires approchés par la PARM et le MAERSA pour solliciter le financement ainsi que des synergies pour la mise en œuvre des activités du PGRAAD :

Table 2

Organization
UE (Délégation de l'Union Européenne)
AICS (Agence italienne pour la coopération et le développement)
AFD (Agence Française de Développement)
BM (Banque mondiale)
FIDA (Fonds International de Développement Agricole)
FAO (Organisation pour l'alimentation et l'agriculture)
Affaires mondiales Canada
JICA (Agence japonaise de coopération internationale)
KOICA (Agence coréenne de coopération internationale)
Ambassade britannique
BADEA (Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique)
SFI (Société Financière Internationale)
Fondation Mastercard
CNCR (Conseil National de Concertation et de Coopération des Ruraux)
CNAAS (Compagnie Nationale d'Assurance Agricole du Sénégal)
MSD (Mouvement Sénégalais pour le Développement)
Confédération Paysanne Force Paysanne
CNDR (Convention Nationale pour le Développement Rural)
UNPPP (Union Nationale des Paysans Pasteurs et Pêcheurs)
Mutuelle Panafricaine de Gestion des Risques
La Banque Agricole
I&P (Investisseurs & Partenaires)
Orange Money

Bibliothèque électronique : études, rapports et autres produits du savoir sur la GRA au Sénégal

Etudes

Evaluation des Risques

[Etude de faisabilité – Renforcement des capacités en GRA](#)

Rapport

Décembre 2021

Note de politique

[Sénégal Profil des risques agricoles](#)

Juin 2023

[Sahel Profil des risques agricoles](#)

Mai 2023

[Projet de conception du projet PGRAAD](#)

Juin 2023

Rapports des Ateliers

Rapports des ateliers de Partage de Connaissances et de Validation de l'EER

[Ateliers de partage des connaissances et de consultation technique](#)

Rapport Principal

Septembre 2022

Rapports des ateliers de Renforcement des Capacités

[Atelier de renforcement des capacités cycle 1 \(RC1\)](#)

Rapport Principal

Décembre 2021

[Atelier de renforcement des capacités cycle 2 \(RC2\)](#)

Rapport Principal

Mai 2022

Toutes les publications sont disponibles sur le site internet de PARM :

www.p4arm.org/library



Gérer les risques pour améliorer les conditions de vie des petits agriculteurs



**Plateforme
pour la Gestion
des Risque Agricoles**

Secrétariat PARM

**Fonds international
de développement agricole (FIDA)**
Via Paolo di Dono 44-00142 Rome (Italie)

 parm@ifad.org

 www.parm.org

   